



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-3197

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

FESTIVAL GOURMANDISES MUSICALES (24 SEPTEMBRE - 16 OCTOBRE 2011)

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Musique et danse
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	2 460 059 €
Montant déjà engagé :	431 688 €
Montant disponible :	2 028 371 €
Montant réservé pour ce rapport :	160 000 €

Le Département propose de mettre en œuvre la 2^{ème} édition du festival départemental « *Gourmandises musicales* », du samedi 24 septembre au dimanche 16 octobre 2011.

Il s'articulera autour de six grands concerts et de deux concerts jeunes talents en milieu rural.

A travers une programmation artistique de qualité, il offre l'opportunité à un large public (famille, adolescents, seniors, bénéficiaires de l'action sociale) de (re)découvrir la musique classique.

En parallèle des concerts, des actions de sensibilisation seront menées en faveur des scolaires yvelinois.

Dans le cadre de la valorisation de la politique culturelle du Département tournée vers l'attractivité du territoire, l'accessibilité du plus grand nombre à la culture (et notamment à la musique), et la solidarité au travers de l'attention portée à tous les publics, il vous est proposé une 2^{ème} édition du festival départemental « *Gourmandises musicales* ».

Ce titre évocateur se doit de susciter l'envie du public d'aller à la découverte d'œuvres musicales. Rendre la musique classique accessible à tous en invitant tous les publics à croquer les concerts, avec envie et appétit !

Je vous propose d'adopter le contenu de cette manifestation départementale, prévue du 24 septembre au 16 octobre 2011, qui poursuit les quatre objectifs suivants :

- valoriser la politique culturelle du Département en faveur du spectacle vivant, mise en œuvre à travers ses dispositifs de subventions : aides aux écoles de musique, aux centres d'action culturelle, aide à la diffusion d'artistes professionnels et à la création ;
- favoriser l'accessibilité de la culture pour le plus grand nombre (des enfants aux parents, en passant par les seniors, les adolescents et les jeunes adultes), en offrant un accès gratuit pour chacun des concerts ;
- offrir une visibilité de l'ensemble des territoires yvelinois dans leur richesse et leur diversité : communes, intercommunalités mais aussi structures culturelles et historiques, ce qui encourage la circulation des publics et une information de proximité ;
- soutenir l'attractivité du Département en valorisant son image au niveau francilien voire national.

Cette 2ème édition proposée notamment au public yvelinois, s'articulera autour de six grands concerts et deux concerts exceptionnels « Jeunes talents » en milieu rural proposés les vendredis soirs, autant d'étapes musicales d'un itinéraire invitant solistes, ensembles instrumentaux et vocaux de grande renommée et jeunes talents.

En outre, il sera proposé sur les 9 territoires d'action sociale du département, des actions précises en faveur des usagers :

- bénéficiaires de l'action sociale : en lien avec les directeurs de territoires d'action sociale et les travailleurs sociaux, entre 20 et 50 places seront proposées aux usagers de l'action sociale pour chacun des concerts ;
- élèves des écoles primaires et des collèges : il sera proposé aux enseignants des interventions pédagogiques axées sur la découverte d'un répertoire musical, d'un ou plusieurs instruments, d'un compositeur spécifique... ;
- élèves des écoles de musique : ils seront invités à assister aux répétitions générales des concerts du samedi.

Le festival « *Gourmandises musicales* » se déroulera selon le calendrier suivant :

LE CHESNAY – La Grande Scène du Chesnay

ENSEMBLE HESPERION XXI, direction Jordi Savall

Samedi 24 septembre à 20h30

Jauge : 616 places

AUBERGENVILLE – Théâtre La Nacelle

Les Solistes de Lyon, direction Bernard Tétu

Samedi 1^{er} octobre à 21h

Jauge : 424 places

MANTES-LA-JOLIE – ECM Le Chaplin

Ciné-concert Jeune public

Piano, Ienissei Ramic

Dimanche 2 octobre à 16h30

Jauge : 220 places

ORPHIN – Eglise Sainte-Monégonde

L'Orchestre Idéal, direction Marianne Piketty

Vendredi 7 octobre à 20h30
Jauge : 200 places

SAINT-FORGET – Eglise Saint-Ferréol

Violon, Marianne Piketty
Piano, Dana Ciocarli
Samedi 8 octobre à 20h30
Jauge : 180 places

VILLEPREUX - Domaine de Grand'Maisons

Sirba Octet
Orchestre Lamoureux
Dimanche 9 octobre à 17h
Jauge : 500 places

RICHEBOURG – Salle des fêtes

L'Orchestre Idéal, direction Marianne Piketty
Vendredi 14 octobre à 20h30
Jauge : 200 places

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – Manège Royal

La Symphonie du Marais, direction Hugo Reyne
Dimanche 16 octobre à 17h
Jauge : 600 places

La liste des différents partenaires est jointe en annexe 1 à la présente délibération.

L'organisation de ce festival mobilise une somme totale de **160 000 €**, inscrite au Budget Primitif affecté à la Direction de la Culture. Pour mémoire, le budget réalisé par la D.C. en 2010 (première édition du festival), s'élevait à 179 964 €.

En outre, le Service Événementiel intervient dans le cadre de l'aménagement technique des lieux (location de chaises, de lumière, montage de praticables et mise en place d'une signalétique) pour un montant de 15 000 €.

La Direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine intervient également en mettant à disposition entre 2 et 3 hôtesses d'accueil pour chacun des concerts, à l'exception de celui du Chesnay (où aucune hôtesse n'est nécessaire). Ces hôtesses sont présentes pour l'accueil du public (délivrance de billets d'entrée, distribution de programmes, placement des invités) et durant toute la durée du concert. Cela représente pour chacune, une présence de 4 heures en moyenne par concert (incluant la durée du transport). Compte tenu d'un taux horaire moyen (charges comprises) d'une heure supplémentaire, communiqué par la Direction des Ressources Humaines, l'intervention des hôtesses d'accueil est évaluée à 1 700 €.

Enfin, la Direction de la Communication intervient à hauteur d'environ 20 000 € (le réalisé 2010 étant de 18 455 €), dans le cadre d'achat d'espaces d'affichage, d'insertions presse.

Au total, le Département consacre à cette manifestation un budget de 196 700 €, soit un coût prévisionnel par spectateur de 66,90 €.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé :

- d'adopter le contenu du programme de l'édition 2011 du festival « *Gourmandises musicales* » ;
- d'autoriser la conclusion avec chaque structure participante, d'une convention de partenariat sur le modèle de la convention-cadre de partenariat (nécessaire à l'ancrage sur les Yvelines) présentée en annexe 2 à la délibération.

Cette convention prévoit les différents points de ces partenariats, et notamment le rôle du partenaire dans :

- la mise à disposition du lieu de répétition et de concert ;
- la diffusion de la communication au niveau local ;
- l'accueil conjoint du public ;

et le rôle du Département dans :

- la programmation artistique du festival ;
- la coordination générale de la manifestation ;
- la prise en charge des différents aspects techniques ;
- la rédaction des différentes déclarations obligatoires en tant qu'organisateur ;
- l'aspect communication de l'événement.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :